

NC: NESNIL EN OUCHE

MINISTÈRE D'ÉTAT

AFFAIRES CULTURELLES

BEAUMESNIL
cléto

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

- VU la loi du 31 Décembre 1913 modifiée et complétée par la loi du 25 Février 1943 sur les monuments historiques, et le décret du 18 Mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi ;
- VU l'arrêté du 8 Mai 1926 portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du Château de BEAUMESNIL (Eure) ;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en date du 26 Novembre 1965 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration de la Fondation Furstenberg-Beaumesnil, en date du 15 Juin 1966, portant adhésion au classement ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Sont classées parmi les Monuments Historiques les parties suivantes du Château de BEAUMESNIL (Eure) :

- les façades et toitures, ainsi que le grand escalier intérieur du Château,
- la cour d'honneur,
- les douves,
- la motte féodale,
- la grande perspective du parc et la terrasse lui faisant suite,

le tout figurant au cadastre sous les N° 109,110,111 et 186 de la Section AI, pour une contenance respective de 32a,27ca - 11a,72ca - 1ha,05a,60ca et 43a,27ca, et appartenant à la Fondation Furstenberg-Beaumesnil, reconnue d'utilité publique par décret du 31 Mars 1966, ayant son siège au Château de Beaumesnil (Eure)

La Fondation précitée en est propriétaire par acte du 12 Août 1966 passé en l'étude de Me Pierre, André GUERIN, Notaire à Bernay (Eure) et publié au bureau des hypothèques de Bernay le 18 Août 1966 - volume 3680 - n° 12.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune de BERNAY, ainsi qu'à la Fondation FURSTENBERG-BEAUMESNIL, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

20 DEC 1966

Le Directeur
Le Directeur
Le Directeur

[Signature]

COM BEAUMESNIL Chateau
Amenagement de cadastres

PROTECTIONS EXISTANTES

-  Edifice classé M.H.
-  Site classé
-  Site inscrit
-  Miroir MH

Vu le 12/17/2016
E.W.F.F.

